



Copropriétés :
bénéficiez du conseil et
de l'accompagnement
du CALM

Syndics professionnels ou bénévoles d'une copropriété mosellane, vous pouvez être conseillé et accompagné par le CALM (Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle) dans vos projets.

Copropriétaires bailleurs ou occupants d'un logement en Moselle, vous pouvez être concerné par les aides à l'amélioration de l'habitat.

Alors n'hésitez pas à contacter le CALM au 03-87-75-32-28 !



24, rue du Palais

BP 14 062

57040 METZ

Téléphone : 03.87.75.32.28

Télécopie : 03.87.75.21.72

www.calm-logement.fr

CONTACTS :

Philippe FRANCOIS

Directeur Adjoint

Valérie HOURT

Chargée d'études et d'opérations
« Copropriétés »

Le CALM
au service
des copropriétés

Des conseils,
des subventions
pour votre
Habitat !



Le CALM au service des ...

... SYNDICS / CONSEILS SYNDICAUX

- **Assistance à Maitrise d’Ouvrage (AMO)** pour l’accompagnement au vote de travaux sur les parties communes
- **AMO liée à l’instruction de dossiers** de subventions (si travaux déjà votés)

⇒ *Gratuit en secteur programmé [Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH), Programme d’Intérêt Général (PIG) avec volet « Copropriétés »]*

- **Audit thermique** intégrant une enquête sociale (sur devis)

... COPROPRIÉTAIRES

- **Accompagnement à la réalisation de dossiers individuels** pour des copropriétaires occupants éligibles à l’Anah et réalisant des travaux privatifs d’économies d’énergie et/ou de perte d’autonomie.
- **Conseils personnalisés** sur les autres aides et subventions mobilisables dans le cadre de dossiers de demandes de subventions (Anah, caisses de retraite, CD57 ...)

⇒ *Gratuit en secteur programmé (OPAH-PIG), prise en charge par les organismes financeurs dans les autres secteurs.*

... COLLECTIVITÉS

- **Veille Copropriétés** : repérage et observations de copropriétés potentiellement fragiles.
- **Diagnostic Flash** : photographie d’une copropriété afin de définir le degré de fragilité et de justifier l’intervention publique.
- **Etude pré-opérationnelle** : étude approfondie (juridique, comptable, technique, social,...) visant à proposer des scénarii d’intervention adaptés.
- **Mission d’accompagnement** : intervention spécifique (accompagnement social, aide au relogement, contentieux, accompagnement à la mise sous administration judiciaire, ...)
- **Plan de Sauvegarde, OPAH - « Copropriétés » ou OPAH classique avec volet Copropriétés** : suivi et animation d’opérations d’initiative publique visant à redresser les copropriétés dégradées.
- **Programme d’accompagnement complet** sur un périmètre ciblé [ex : Programme d’Accompagnement des COpropriétés en difficulté (PACOD) de Metz-Borny]

CALM—2015

A retourner au C.A.L.M. - 24 rue du Palais - BP 14 062 - 57 040 METZ Cedex 1

Je souhaite être contacté en tant que: Copropriétaire occupant Copropriétaire bailleur Syndic./Conseil syndical

Projet:

Adresse du ou des logement (s):

Nom et Prénom:

Adresse: Ville :

Téléphone: E-mail: